

Amélioration continue du cadre organisationnel

Responsable : Direction

Suppléant : Responsable de processus

Prendre les décisions sur les possibilités d'amélioration du cadre organisationnel.

1. Définitions	1
2. Sur la base des résultats de la surveillance et des revues, il convient :	1

1. Définitions

- **Cadre organisationnel de management du risque** : Ensemble d'éléments établissant les fondements et dispositions organisationnelles présidant à la conception, la mise en œuvre, la surveillance, la revue et l'amélioration continue du management du risque dans tout l'organisme.

NOTE 1 : Les fondements incluent la politique, les objectifs, le mandat et l'engagement envers le management du risque.

NOTE 2 : Les dispositions organisationnelles incluent les plans, les relations, les responsabilités, les ressources, les processus et les activités.

NOTE 3 : Le cadre organisationnel du management du risque fait partie intégrante des politiques stratégiques et opérationnelles ainsi que des pratiques de l'ensemble de l'organisme.

- **Politique de management du risque** : Déclaration des intentions et des orientations générales d'un organisme en relation avec le management du risque.
- **Plan de management du risque** : Programme inclus dans le cadre organisationnel de management du risque, spécifiant l'approche, les composantes du management et les ressources auxquelles doit avoir recours le management du risque.

NOTE 1 : Les composantes du management incluent, par exemple, les procédures, les pratiques, l'attribution des responsabilités, le déroulement chronologique des activités.

NOTE 2 : Le plan de management du risque peut être appliqué à un produit, un processus, un projet particulier, à une partie de l'organisme ou à l'organisme tout entier.

- **Management du risque** : Activités coordonnées dans le but de diriger et piloter un organisme vis-à-vis du risque.
- **Surveillance** : Vérification, supervision, observation critique ou détermination de l'état afin d'identifier continûment des changements par rapport au niveau de performance exigé ou attendu.
- **Revue** : Activité entreprise afin de déterminer l'adaptation, l'adéquation et l'efficacité de l'objet étudié pour atteindre les objectifs établis.

NOTE : La surveillance peut s'appliquer à un cadre organisationnel de management du risque, un processus de management du risque, un risque ou un moyen de maîtrise du risque.

NOTE : La revue peut s'appliquer à un cadre organisationnel de management du risque, un processus de management du risque, un risque ou un moyen de maîtrise du risque.

2. Sur la base des résultats de la surveillance et des revues, il convient :

- de prendre des décisions sur les possibilités d'amélioration du cadre organisationnel, de la politique et du plan de management du risque,
 - que ces décisions entraînent des améliorations du management du risque et de la culture du management du risque de l'organisme.
-